

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-634436

par courrier

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

3218

Société :

Royal Air Maroc

Matricule :

3218

Société :

Belaid Zainia

Nom & Prénom :

18/12/54

Date de naissance :

Belaid Zainia

Adresse :

0661389556

Tél. :

5858,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Professeur ZADMAS Abdellah
Ophtalmologiste
Im. Marhaba Bd Cheikh Saâdi

Cachet du médecin :

Date de consultation :

13/09/21

Nom et prénom du malade :

Belaid Zainia

Lien de parenté :

Age: 66 ans

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Foul d'œil et malice aiguë

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 13/09/21

Signature de l'adhérent(e) :

Z. Belaid

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° W21-634436

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 3218

Nom de l'adhérent(e) : Belaid Zainia

Total des frais engagés : 5858,00 Dhs

Date de dépôt : 13/09/21

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/09/2011	C2		300000	INP : 07110213813 Professeur ZADNAS Ophtalmologiste Imm. Marnasal, Bld Cheikh Saadi Talibou

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACEUTIQUE Khalil AOUY Docteur en Pharmacie 14, Rue El Kawakibi Site Bakkha - Agadir Tel : 0524 22 00 00</i>	<i>13/09/21</i>	<i>58.00 dh</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	14/03/21	✓	✓			5600 Dhs

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur ZADNASS Abdellah
Ophthalmologiste

Ex. Enseignant au CHU Ibn Rochd CASABLANCA
Ancien résident de CHU de Nantes - France
Chirurgie de la Cataracte par Phacoemulsification
Chirurgie de la Myopie, Pathologie rétinienne
Angiographie, laser rétinien, OCT

Chirurgie vitreo - rétinienne

Agadir, le lundi 13 septembre 2024

الدكتور زادناس عبد الله
طب العيون

أستاذ مبرز بمستشفى ابن رشد الدار البيضاء
جراحة وأمراض العيون
طبيب سابق بالمستشفى الجامعي نانت فرنسا
جراحة المياه البيضاء بالأشعة الصوتية
أمراض الشبكية تصوير الأوعية العلاج بالليزر
جراحة الشبكية

BELJIDZaina

64.00

- INDOCOLLYRE (fl.) 0.1 % (Indométacine)

1 goutte, 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 mois

58.00 Dray



PHARMACIE LOUTY
Khalil LOUTY
Docteur en Pharmacie
14, Rue El Kawakibi Cité Dakhla - AGADIR
tel : 05 28 23 90 09

Professeur ZADNASS Abdellah
Imm. Marhaba, Angle Bd. Chaikh Saâdi (Face ERAC SUD) Talborjt - Agadir - Tél.: 05 28 84 83 00 | 05 28 82 22 21 - Fax : 05 28 84 43 78
E-mail : zadcabinet@gmail.com

ج.م. ٢٠٢٠

INDICATIONS, POSOLOGIE ET MISE EN GARDE

ج.م.

ج.م. ٢٠٢٠
NE PAS AVALER



Soyez Prudent

Ne pas conduire

sans avoir lu la notice

ج.م. ٢٠٢٠



ج.م. ٢٠٢٠

INDOCOLLYRE 0,1%

Collyre 5ml

ZENITH PHARMA

AMM N°155/19/DMP/21/NRQDNM

عقار / LOT

نارجع الانتاج / FAB

نارجع انتهاء / EXP

H7023

03-2021

08-2022



6118001270088

PPV . 58,00 DHS

Professeur ZADNASS Abdellah

Ophtalmologiste

Ex. Enseignant au CHU Ibn Rochd CASABLANCA

Ancien résident de CHU de Nantes - France

Chirurgie de la Cataracte par Phacoemulsification

Chirurgie de la Myopie, Pathologie rétinienne

Angiographie, laser rétinien, OCT

Chirurgie vitreo - rétinienne

الدكتور زادناس عبد الله

طب العيون

أستاذ مبرز بمستشفى ابن رشد الدار البيضاء

جراحة وأمراض العيون

طبيب سابق بالمستشفى الجامعي نانت فرنسا

جراحة المياه البيضاء بالأشعة الصوتية

أمراض الشبكية تصوير الأوعية العلاج بالليزر

جراحة الشبكية

HONORAIRE CONSULTATION N° 749/2021

Le : 13/09/2021

NOM ET PRENOM : BELJID ZAINA

ACTE C2 : CONSULTATION+ FOND D'OEIL

HONORAIRE CONSULTATION 300 DHS

TROIS CENT DIRHAMS ESPECE

ICE : 001717223000009

Dr.
ZADNASS Abdellah
Professeur ZADNASS Abdellah
Ophtalmologiste
B. Chaikh Saâdi

Professeur ZADNASS Abdellah
Ophtalmologiste

Ex . Enseignant au CHU Ibn Rochd CASABLANCA
Ancien résident de CHU de Nantes - France
Chirurgie de la Cataracte par Phacoemulsification
Chirurgie de la Myopie, Pathologie rétinienne
Angiographie , laser rétinien , OCT

Chirurgie vitreo - rétinienne

Agadir, le lundi 13 septembre 2022

BELJIDZaina

PROGRESSIFS Organiques + monture

Oeil Droit : (70° -0,75) + 2,00 , Addition + 3,00

Oeil Gauche : (70° -0,75) + 1,50 , Addition + 3,00

ANTI-REFLET

MARQUE OPTIQUE
Imm. Marhaba, Bd. Chaikh Saâdi
Télé. : 05 28 84 43 78 | 05 28 84 83 00 | 05 28 82 22 21 | 05 28 84 43 78

Professeur ZADNASS Abdellah
Ophtalmologiste
Imm. Marhaba, Bd. Chaikh Saâdi (Face ERAC SUD) Talborjt - Agadir - Tél. : 05 28 84 83 00 | 05 28 82 22 21 - Fax : 05 28 84 43 78
E-mail : zadcabinet@gmail.com

الدكتور زادناس عبد الله
طب العيون

أستاذ مبرز بمستشفى ابن رشد الدار البيضاء
جراحة وأمراض العيون
طبيب سابق بالمستشفى الجامعي نانت فرنسا
جراحة المياه البيضاء بالأشعة الصوتية
أمراض الشبكة تصوير الأوعية العلاج بالليزر
جراحة الشبكية 2022

Marone Optique

maroneoptique@yahoo.fr
RIB 101 010 212178919410005 65

Imm IFRANE II N° 9 Av HASSAN II Q.I
80000 AGADIR
Tél: 05 28 82 82 64
Fax: 05 28 82 82 64

Mme ZAINA BELJID

FACTURE N° : F21/1214

Date : 14/09/2021

Désignation	Qté	Prix unit.	Valeur	TVA
PROGRESSIF ORGANIQUE 1.6 N 10	1	2000.00	2000.00	20.0
PROGRESSIF ORGANIQUE 1.6 N10	1	2000.00	2000.00	20.0
MONTURE	1	1600.00	1600.00	20.0
Corrections :				
VL D. Sph: -0.75 Cyl: +2.00 Axe: 70° Add: +3.00				
VL G. Sph: -0.75 Cyl: +1.50 Axe: 70° Add: +3.00				
VP D. Sph: +2.25 Cyl: +2.00 Axe: 70°				
VP G. Sph: +2.25 Cyl: +1.00 Axe: 70°				
Total	3		5600.00	

Total H.T.	Total TVA	Total T.T.C.	Acompte	A PAYER
4666.67	933.33	5600.00	5600.00	0.00 Dh

MARONE OPTIQUE
OPTICIEN - OPTICISTE
Imm. IFRANE II N° 9 Av. Hassan II
AGADIR - Tel: 05 28 82 82 64